

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

R a p p o r t a n n u e l 1 9 9 8 - 1 9 9 9

*Assurer le leadership
en matière de normalisation*



Canada

Voués à l'excellence et au but que s'est fixé le Canada d'améliorer la compétitivité et le mieux-être social, nous assurerons le leadership en matière de normalisation nationale et internationale par des relations efficaces, notre action stratégique et la prestation d'un service de qualité.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Le Conseil canadien des normes | 1 |
| Rapport de la présidente | 2 |
| Infrastructure de normalisation | 4 |
| Élaboration des normes | 7 |
| Accréditation | 10 |
| Services d'information | 13 |
| Rapport sur le Plan stratégique | 16 |
| Structure et régie de la société | 20 |
| Énoncé de régie de la société | 22 |
| États financiers | 23 |

Pour nous joindre...

Par la poste : Conseil canadien des normes
 45, rue O'Connor, bureau 1200
 Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Par téléphone : (613) 238-3222
Par télécopieur : (613) 569-7808
Par courriel : info@scc.ca
Site Web : http://www.ccn.ca

ISBN 0-920360-31-9

Ottawa, juin 1999



Imprimé sur du papier recyclé et recyclable

Le Conseil canadien des normes

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale qui voit à la bonne marche des activités du Système national de normes (SNN).

La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes – des publications qui établissent les pratiques, les exigences techniques et les terminologies adoptées pour des produits, des services et des systèmes. Les normes assurent la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Les activités du CCN sont réparties en trois grands domaines.

Élaboration des normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes du Canada. Il approuve également comme Normes nationales du Canada les normes rédigées par ces organismes.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des principales organisations de normalisation volontaire du monde. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application des normes internationales.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les organismes qui remplissent cette fonction, dont les organismes de certification, les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les registraires de systèmes de management de la qualité (SMQ) ISO 9000, les registraires des systèmes de management environnemental (SME) ISO 14000, ainsi que les organismes offrant formation et certification aux auditeurs de SMQ et de SME.

Pour assurer sur les marchés étrangers la reconnaissance des procédures canadiennes d'évaluation de la conformité, le CCN participe également à certaines activités internationales d'évaluation de la conformité.

Information sur les normes

Le CCN diffuse une information d'actualité des plus complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité au Canada et à travers le monde. Il sert aussi au Canada de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).



Systeme national de normes

Rapport de la présidente

Cap sur le 21^e siècle

Linda A. Lusby

2

Le Système national de normes (SNN) du Canada est un système dont la coordination et la collaboration exceptionnelles lui valent une reconnaissance mondiale. En 1998, le Conseil canadien des normes (CCN) a misé sur ces qualités en décidant d'élaborer la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Cette stratégie devrait être achevée d'ici à la fin de l'année 1999. Une fois prête, elle servira de plan directeur au Canada pour son programme de normalisation qui permettra à ce dernier de se consacrer entièrement à la résolution des problèmes économiques, sociétaux et environnementaux les plus importants. Pour en savoir plus sur l'élaboration de cette stratégie, voir page 6 « Stratégie nationale née d'un partenariat de normalisation ».

C'est à un moment particulièrement critique qu'est élaborée la SCN. Avant aujourd'hui, jamais encore les normes n'avaient joué un rôle si prépondérant dans la libéralisation des échanges, le commerce, la réforme réglementaire et le progrès des intérêts sociétaux. La mondialisation de l'économie et la réduction du cycle de vie des produits imposent des pressions sans précédent aux organisations de normalisation, affectant du même coup leurs produits et processus.

Ce sont les normes qui ont amené le marché mondial aux portes du Canada. Une grande majorité des Normes nationales du Canada (NNC) sont des normes internationales adoptées ou qui se sont inspirées de ces dernières. C'est ainsi que les sociétés,

qui n'ont elles-mêmes aucunement l'intention de s'aventurer sur les marchés étrangers, mettent en œuvre des normes internationales comme celles de la série ISO 9000, qui a une grande influence, pour accroître la compétitivité et améliorer les processus utilisés. Pour les sociétés actives à l'étranger, les normes représentent beaucoup plus encore. Les quelque 16 000 normes publiées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) sont devenues équivalentes à des normes d'exportation.

Autrefois, ces normes ne traitaient que des boulons et des écrous de notre monde industriel – de leur taille, leur solidité, leur résistance aux éléments et leur capacité d'être à l'épreuve du feu. De nos jours, les normes internationales les plus importantes portent moins sur ces aspects concrets que sur les systèmes de management destinés à améliorer la qualité et à réduire l'incidence sur l'environnement.

Des questions aussi fondamentales que la protection de la vie privée et des renseignements personnels font elles-mêmes l'objet de normes. En 1998, une Norme nationale du Canada à ce sujet a servi de base à une proposition de législation nationale. J'ai eu l'honneur de présider un groupe consultatif chargé par l'ISO de faire des recommandations sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à préparer une norme internationale là-dessus. La décision a été suspendue et reportée à une date ultérieure aux discussions

« Autrefois, ces normes ne traitaient que des boulons et des écrous de notre monde industriel (...) De nos jours, les normes internationales les plus importantes portent moins sur ces aspects concrets que sur les systèmes de management destinés à améliorer la qualité et à réduire l'incidence sur l'environnement. »

tenues au cours d'autres forums internationaux – cependant que persiste la tendance à recourir aux normes pour solutionner les problèmes sociétaux.

L'importance croissante des normes internationales est accompagnée de l'apparition de nouveaux problèmes liés à l'évaluation de la conformité – les moyens utilisés pour prouver la conformité aux normes. Au cours de l'année financière 1998-1999, l'industrie a confié au CCN le rôle de rendre plus compatibles les pratiques nationales d'évaluation de la conformité, alors que les groupes de consommateurs ont évoqué le besoin de conserver la confiance acquise à l'égard des produits, des services et des systèmes du marché.

La nécessité de solutionner ce problème d'évaluation de la conformité a amené le CCN et des organismes équivalents étrangers à s'orienter vers l'élaboration d'une infrastructure mondiale dans ce domaine. C'est ainsi qu'on relie actuellement le SNN du Canada aux systèmes équivalents d'autres économies. Ces liens se présentent sous forme d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et multilatérale établissant l'équivalence des régimes d'évaluation de la conformité. Ce moyen est conçu pour réduire le besoin de multiplier inutilement le nombre d'essais, de certifications et d'enregistrements, tout en conservant la confiance des consommateurs en matière de sécurité et de fiabilité des produits.

Si l'on considère que ce genre de problème – et bien d'autres encore – ressort lorsqu'on entreprend l'élaboration d'une SCN, il n'est pas surprenant que le débat soit animé et que chacun s'y sente profondément concerné. Certaines questions majeures se dégagent déjà de ce projet récent.

L'une d'elles est la nécessité d'établir entre les intéressés une relation de travail plus structurée. Les négociateurs commerciaux devraient, en outre, travailler en collaboration avec les organismes de réglementation et de normalisation à la préparation des ARM. Il serait bon que les autorités provinciales s'unissent à celles du fédéral pour veiller à l'uniformité des pratiques de normalisation. Il faudrait que l'industrie s'allie au gouvernement

pour tenter de répondre ensemble tant aux besoins de l'industrie qu'à ceux touchant les politiques d'intérêt public. Les groupes de consommateurs devraient être plus souvent présents à la table des négociations pour faire connaître leurs préoccupations. On peut résoudre un bon nombre de ces problèmes liés au SNN en mettant sur pied des mécanismes favorisant la participation des personnes qu'il faut au traitement des questions majeures. La SCN devrait permettre l'édification d'une structure de coopération plus solide pour les activités de normalisation.

Il faut aussi instruire les gens sur les normes. Les organismes de réglementation doivent mieux connaître le rôle que peuvent jouer les normes dans la réforme réglementaire. L'industrie, en particulier les PME, doit être mieux renseignée sur les implications stratégiques des normes et de l'évaluation de la conformité. Les Canadiens qui participent à l'élaboration des normes ont besoin de savoir quels moyens les rendraient plus efficaces dans leur travail.

On doit aussi s'attaquer au problème des ressources. Il faut reconsidérer le SNN et lui assurer, en effet, les ressources indispensables et adéquates pour appuyer efficacement le programme de normalisation.

La SCN constitue un ensemble de solutions nationales mises au point en collaboration pour faciliter l'adaptation à la nature changeante du milieu de la normalisation. Elle permettra de rendre le Canada plus apte à reconnaître rapidement les problèmes apparus et à concevoir un moyen efficace de les résoudre.

L'année écoulée a connu d'importantes évaluations. L'année qui vient connaîtra les progrès stratégiques. La SCN servira de base à l'élaboration d'un SNN prêt à relever les défis du 21^e siècle.



« L'année écoulée a connu d'importantes évaluations. L'année qui vient connaîtra les progrès stratégiques. »

Assurer le leadership en matière de normalisation

Infrastructure de normalisation

User d'une stratégie à long terme

L'infrastructure de normalisation du Canada a une incidence énorme sur la capacité de ce pays à accéder aux marchés, à tirer parti des technologies de pointe, à appliquer les meilleures pratiques et à poursuivre des objectifs d'intérêt public. Au cours de l'année financière 1998-1999, le Conseil canadien des normes (CCN) pris un certain nombre d'initiatives en matière d'infrastructure pour veiller à ce que le Système national de normes (SNN) soit bien placé pour servir les intérêts du Canada. Un grand nombre d'entre elles sont devenues réalisables grâce au financement accordé par Industrie Canada dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes.

Le projet le plus global et le plus important a été le lancement d'un processus devant mener à l'élaboration de la première Stratégie canadienne de normalisation (SCN), une stratégie qui permettra de mieux définir les objectifs de normalisation du Canada et de réunir les principaux intéressés dans cette entreprise. (Pour en savoir plus, voir page 6, « Stratégie nationale née d'un partenariat de normalisation ».)

C'est sur les gens que repose l'infrastructure de normalisation du Canada. Le Conseil canadien des normes s'est efforcé de rendre plus efficaces les milliers de personnes qui contribuent au fonctionnement de ses programmes et services, prennent part à l'élaboration des normes internationales et évaluent les organismes désireux de se faire accréditer par le CCN.

Dans le cadre d'un programme permanent de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance, le CCN a entrepris de réaliser un sondage systématique des personnes participant au processus de normalisation. Ce sondage a révélé que ces personnes

manquaient de formation et d'appui financier et n'avaient pas assez accès à l'information.

Le CCN a continué à mettre au point son site Web, CCN.CA, qui constitue l'une de ses ressources électroniques. À la fin de l'année à l'étude, les forums du CCN recevaient près de 4 000 visites par jour. Les membres des comités d'élaboration de normes, les comités consultatifs et les organismes accrédités ont recours à ces forums pour gérer électroniquement les processus, accélérer le rythme et améliorer l'efficacité du SNN (voir page 7, « Élaboration des normes »).

Le CCN a également continué à évaluer la satisfaction des employés et à mettre en œuvre les changements organisationnels recommandés au cours de l'année financière précédente par un groupe de travail des employés. À la fin de l'année à l'étude, il a formé un comité des relations entre les employés chargé de déceler les problèmes liés au milieu du travail pour pouvoir les résoudre.

Près de 100 personnes font partie de comités chargés de conseiller le CCN sur presque tous les aspects de son fonctionnement. Au cours de l'année 1998-1999, le CCN a procédé à la restructuration de ses comités consultatifs afin d'en améliorer l'efficacité et la capacité de le conseiller en matière de politiques sur les questions importantes du jour. Hormis le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), créés en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, la nouvelle structure comprend :

- le Comité consultatif sur les normes (CCNor),
- le Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC),

« Le Conseil canadien des normes s'est efforcé de rendre plus efficaces les milliers de personnes qui contribuent au fonctionnement de ses programmes et services, prennent part à l'élaboration des normes internationales et évaluent les organismes désireux de se faire accréditer par le CCN. »

- le Comité consultatif sur le commerce (CCCom),
- le Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO),
- le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI),
- le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP).

Un Comité de nomination, un meilleur soutien en matière de secrétariat et des mandats à jour et normalisés, tels sont les éléments qui rendront encore plus efficace et plus efficiente une telle structure.

Le CCN a continué à aider le gouvernement fédéral à veiller à ce que l'infrastructure de normalisation puisse servir les intérêts commerciaux. Au cours de l'année à l'étude, il a appuyé le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) dans sa négociation d'un accord de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne. Cet accord, signé en novembre 1998, réduit le besoin de faire plusieurs fois les essais et la certification des produits échangés entre ces deux économies. Le CCN et le MAECI collaboreront encore plus étroitement au cours de la prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans l'élaboration de l'Accord de libre-échange des Amériques (ALEA).

La satisfaction de la clientèle est demeurée durant l'année la première priorité. Le CCN a continué à perfectionner deux programmes clés lui permettant de mieux répondre aux besoins des intéressés et d'apporter sans cesse les améliorations nécessaires, par exemple un système de management de la qualité et un programme général de marketing. À ce sujet, le CCN a élaboré, au cours de l'année financière 1998-1999, le plan de marketing le plus complet depuis sa création. Ce plan est axé sur l'édification de liens, les besoins des intervenants et la prise de conscience des Canadiens à l'égard des questions majeures en matière de normalisation.

Prêts pour le passage à l'an 2000

À l'instar de nombreux autres organismes, le CCN a dû se préparer pour le passage à l'an 2000, qui présente pour ses ordinateurs et autres systèmes électroniques le risque d'être touchés par le bogue de l'an 2000. Certains vieux systèmes qui n'utilisent que deux chiffres pour indiquer l'année pourraient bien interpréter à tort les deux « 00 » comme représentant à eux seuls l'année en question.

Le CCN a formé, en mars 1998, un groupe de travail spécial qu'il a chargé d'évaluer son état de préparation à ce passage et d'élaborer un plan d'action. Il avait, dès la fin de l'année financière 1998-1999, remplacé presque tous les systèmes et logiciels non conformes. Les quelques systèmes qui restent, surtout des bases de données anciennes, seront remplacés avant l'été.

Le CCN aura achevé dès la fin mai la dernière étape de préparation – l'élaboration d'un plan d'urgence et l'évaluation externe de son état de préparation pour le passage à l'an 2000.

Il s'inquiète aussi de l'état de préparation à ce passage d'autres participants du SNN. Au début de l'année 1999, il a fait un sondage auprès de tous les organismes qu'il a accrédités pour connaître cet état de préparation. Tandis que seuls quelques organismes se sont dits à ce moment-là conformes pour le passage à l'an 2000, la majorité devait l'être d'ici à la fin de juillet 1999.

« Le CCN a continué à aider le gouvernement fédéral à veiller à ce que l'infrastructure de normalisation puisse servir les intérêts commerciaux. »

Infrastructure de normalisation, en bref

◆ L'année écoulée

- ✓ Le CCN lance, en août 1998, le processus d'élaboration de la première stratégie canadienne de normalisation.
- ✓ Le CCN entreprend trois importantes études de marché axées sur :
 - les besoins des bénévoles;
 - le besoin des entreprises en matière d'information sur les normes;
 - la mise en œuvre sur le marché canadien d'ISO 9000 et d'ISO 14000.
- ✓ Le CCN restructure ses comités consultatifs pour les rendre capables de mieux répondre aux besoins, et ce, tout en étant plus efficaces.
- ✓ Le CCN participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accord de reconnaissance mutuelle facilitant le commerce entre le Canada et l'Union européenne.
- ✓ Le CCN élabore le plan de marketing le plus complet depuis sa création.
- ✓ Le CCN voit grandir la popularité de ses forums électroniques.

6

◆ En première ligne

Stratégie nationale née d'un partenariat de normalisation

Le CCN dirige l'élaboration d'une stratégie nationale facilitant la prise de mesures et le choix des priorités en matière de normalisation nécessaires à l'amélioration du bien-être économique, sociétal et environnemental du Canada.

Financée par Industrie Canada dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes, la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) servira de plan directeur au Canada dans ses activités de normalisation. Elle fera intervenir la capacité du Système national de normes (SNN) du Canada à répondre plus efficacement à la demande d'une économie mondiale naissante et servira à prendre des décisions éclairées en matière de priorités.

En harmonisant les normes et les processus d'évaluation de la conformité du Canada et ceux de ses principaux partenaires commerciaux, la stratégie permettra l'ouverture sur les marchés étrangers. Elle est prévue pour répondre aux besoins des entreprises désireuses d'améliorer l'efficacité des processus d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité par un tiers.

La stratégie traitera aussi des préoccupations des représentants du consommateur, des groupes environnementaux et autres groupes d'intérêt public, qui sont associées à l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation, en particulier sur la scène internationale.

Elle servira enfin de plan directeur précis au milieu national de la normalisation, permettant d'aider le gouvernement à favoriser une réglementation « intelligente » et d'améliorer le partenariat entre les secteurs public et privé.

Un conseil consultatif des intéressés, comprenant des représentants de l'industrie, du gouvernement, d'organismes non gouvernementaux, du SNN et du CCN, a été nommé pour élaborer cette stratégie dont l'achèvement est prévu avant la fin de l'année 1999.

Élaboration des normes

En tête, au Canada comme ailleurs

Dans la conjoncture économique actuelle, un leadership sur le marché ne va pas sans un leadership dans le domaine de l'élaboration des normes. Jouer un rôle actif dans l'élaboration des normes internationales permet aux pays de tirer parti des technologies de pointe, d'influer sur les normes que doivent suivre leurs industries, de recueillir une information stratégique sur les tendances nouvelles et de préserver l'intérêt public.

Au sein des principaux organismes de normalisation volontaire du monde, à savoir l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), le Conseil canadien des normes demeure un leader.

Au cours de l'année écoulée, le Canada s'est fait représenter au sein d'importants organismes de gestion qui établissent les priorités de l'ISO et de la CEI, en particulier le Conseil et le Bureau de gestion technique de l'ISO, ainsi que le Conseil de direction, le Bureau d'évaluation de la conformité et le Comité d'action de la CEI. Le Canada a occupé le devant de la scène aux comités d'élaboration des normes internationales. Il a tenu le secrétariat de 25 comités et sous-comités techniques. Cent vingt-cinq Canadiens ont en outre été choisis pour siéger à la présidence de comités et de sous-comités ou pour agir en qualité d'animateur de groupes de travail (voir tableau, page 8).

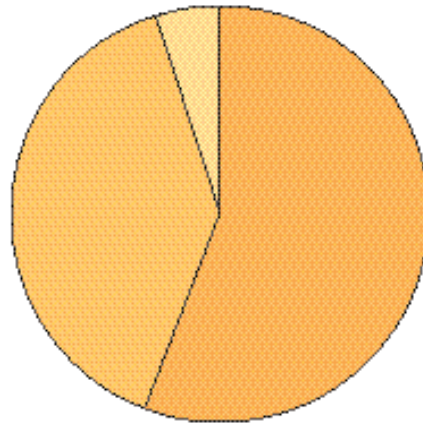
Le Canada doit à l'efficacité de son Système national de normes (SNN) sa réussite au sein de l'ISO et de la CEI. L'élément « élaboration des normes » de ce système comprend quatre organismes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) pour élaborer les Normes nationales du Canada et plusieurs milliers de personnes agissant au sein de comités nationaux et internationaux d'élaboration de normes. Ces orga-

nismes et ces personnes sont pour le pays l'un de ses plus grands atouts en matière de normalisation.

Au cours de l'année écoulée, le CCN a entrepris d'améliorer le recrutement, la formation, le soutien et la reconnaissance des personnes qui participent à l'élaboration des normes. Il a réalisé un sondage systématique des membres des comités visant à lui permettre de choisir les mesures susceptibles d'améliorer leur efficacité (voir page 4, « Infrastructure de normalisation »).

De plus en plus nombreux sont ceux et celles qui ont recours aux forums électroniques d'élaboration de

Une influence dans le monde



Le Canada a de plus en plus recours aux normes internationales. Des 103 Normes nationales du Canada approuvées par le CCN au cours de l'année à l'étude, 58 (56 %) ont été adoptées à partir de normes internationales ou se sont inspirées de ces dernières.

Provenance des Normes nationales du Canada



« Au sein des principaux organismes de normalisation volontaire du monde, à savoir l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), le Conseil canadien des normes demeure un leader. »

Assurer le leadership en matière de normalisation

| Un leader mondial | | | |
|-------------------------------------|-----|-----|------|
| | ISO | CEI | JTC1 |
| Présidence du Canada (TC et SC) | 18 | 8 | 1 |
| Secrétariat du Canada (TC et SC) | 19 | 5 | 1 |
| Animation du Canada (GT) | 66 | 28 | 4 |

Le Canada joue un rôle prépondérant au sein de plus de 150 comités techniques (TC), sous-comités (SC) et groupes de travail (GT) responsables de l'élaboration de normes internationales pour l'ISO, la CEI et le Comité technique mixte sur les technologies de l'information (ISO/CEI JTC 1).

normes du CCN, des forums permettant aux membres des comités d'examiner électroniquement les projets de norme et autres documents pour livrer leurs observations, forums qui rendent plus efficace le processus et réduisent de façon significative le temps et les efforts nécessaires à la participation. Un certain nombre de comités du CCN à l'ISO et à la CEI ont géré par voie électronique leur programme de travail, tout comme l'ont fait les comités de quatre organismes d'élaboration de normes canadiens et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces forums sont l'élément le plus populaire du CCN.CA, site Web du Conseil canadien des normes.

Le CCN a travaillé en collaboration avec les organismes d'élaboration de normes accrédités et divers partenaires de l'industrie et du gouvernement pour permettre au Canada de conserver au sein de l'ISO et de la CEI un rôle de premier plan. Au nom du CCN, les organismes canadiens se sont occupés des secrétariats de comités et de sous-comités travaillant dans des domaines tels que le management de la qualité et de l'environnement, l'ingénierie du logiciel, les essais de comportement au feu, les technologies de l'hydrogène, les turbines hydrauliques et les pâtes et papiers.

Sur la scène internationale, son ardeur au travail a donné des résultats. On choisit souvent le Canada pour diriger des programmes de normalisation importants ou pour y participer. Le leadership du Canada dans le domaine de la normalisation des carburants de remplacement a joué, par exemple, un rôle dans la décision de la CEI de former un comité d'études sur les piles à combustible, une décision qui permettra à

cette nouvelle technologie novatrice de trouver un marché. Une compagnie canadienne, Ballard Power Systems, occupe une place de premier plan dans le monde dans ce domaine; le Canada devrait donc jouer un rôle important au sein de ce comité.

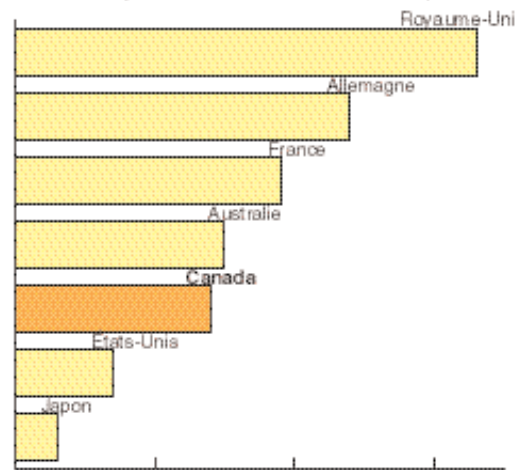
Ensemble, les partenaires du SNN veillent à aligner davantage le marché canadien sur le marché international, ainsi que sur celui des principaux partenaires commerciaux du Canada. C'est en ce sens que le Canada a continué à considérer l'aspect international dans ses travaux de normalisation nationale et à coopérer avec les responsables de l'élaboration des normes des États-Unis et d'autres importants marchés d'exportation.

Plus de la moitié des Normes nationales du Canada approuvées par le CCN au cours de l'année à l'étude sont des normes internationales qui ont été adoptées ou des normes qui s'en inspirent. Avec cette orientation internationale, l'industrie canadienne a des chances de voir ses produits se vendre plus facilement sur les marchés mondiaux.

8

Espèces sonnantes et trébuchantes

L'influence du Canada au sein des organismes internationaux de normalisation va bien au-delà de son influence économique. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le Canada s'occupe, compte tenu de l'importance de son économie, de plus de secrétariats que ne le font les États-Unis et le Japon.



Nbre de secrétaires et d'animateurs par 10 milliards \$ de PIB

Chiffres de 1998 (Source: Statistiques en ligne de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à <http://www.oecd.org/std/gdp.htm>)

Élaboration des normes, en bref

◆ L'année écoulée

- ✓ L'ISO entreprend la révision des normes ISO 9000 et ISO 14000 importantes, dans le but de les rendre plus compatibles.
- ✓ Un groupe consultatif dirigé par Linda Lusby, présidente du CCN, s'aperçoit qu'il est encore trop tôt pour savoir s'il serait bon que l'ISO élabore des normes internationales sur la protection de la vie privée.
- ✓ Ceux et celles qui participent à l'élaboration des normes de la CEI se réunissent à Toronto pour assister au premier forum canadien de cet organisme.
- ✓ Le CCN sonde les personnes participant aux activités des comités de normalisation et autres personnes qui contribuent à ses travaux, et ce, pour en savoir plus de leur expérience, de leur motivation et de leurs besoins.
- ✓ *CONSENSUS*, la revue du CCN, souligne le 14 octobre la Journée mondiale de la normalisation en faisant paraître une série d'articles sur le thème « Les normes au quotidien ».

◆ En première ligne

Compatibilité ISO 9000 et ISO 14000 : le Canada à l'avant-garde

Les normes les plus connues et les plus importantes qu'ait élaborées l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sont celles de la série des systèmes de management de la qualité ISO 9000. La série ISO 14000 des systèmes de management environnemental, la famille de normes la plus proche d'ISO 9000, prend, elle aussi, de plus en plus d'importance.

L'ISO tente actuellement de rendre la série de normes ISO 9000 à la fois plus efficace, plus facile à comprendre, applicable à tous les secteurs de l'industrie et plus compatible avec la série ISO 14000. La nouvelle Famille ISO 9000 comprendra moins de normes et comportera une norme commune d'audit de systèmes de management.

Par l'intermédiaire du CCN, le Canada joue un rôle de premier plan dans ce processus de révision. Ce sont des Canadiens qui président le TC 176, comité technique responsable d'ISO 9000, et le TC 207, comité technique responsable d'ISO 14000. Le CCN s'occupe aussi du secrétariat de ces deux comités, que gère et finance en son nom la CSA International.

En participant aux activités des comités consultatifs du CCN, les usagers canadiens de ces normes peuvent s'exprimer au cours du processus de révision. Le CCN a en outre, au cours de l'année écoulée, mené un sondage sur la connaissance pratique que les compagnies canadiennes ont de ces deux séries de normes. Il demandait entre autres aux compagnies, dans ce sondage, la raison de leur choix (se faire ou non enregistrer), les points forts et les faiblesses du processus d'enregistrement, l'incidence de l'enregistrement et les améliorations à apporter aux normes et au processus d'enregistrement.

« Ensemble, les partenaires du SNN veillent à aligner davantage le marché canadien sur le marché international, ainsi que sur celui des principaux partenaires commerciaux du Canada. »

Accréditation

Action locale dans un contexte international

Le marché mondial repose sur la notion de confiance, une confiance qui peut être liée tant à la compatibilité des prises thaïlandaises et canadiennes, à la conformité aux exigences d'un utilisateur allemand à l'égard de la composition d'un solvant du Brésil, qu'à la concordance entre la performance d'une société sud-africaine de saisie des données et les exigences de son client américain. Le plus grand avantage à tirer du SNN est sans doute la confiance qu'il instaure au sein du marché mondial à l'égard des exportations du Canada. Les programmes d'accréditation du CCN contribuent grandement à l'établissement de cette confiance.

À la fin de l'année 1998-1999, le CCN avait accrédité quelque 255 organismes pour aider les entreprises canadiennes à prouver la conformité aux normes de leurs produits, services et systèmes – processus appelé « évaluation de la conformité ». Le CCN gère des programmes d'accréditation conçus pour les organismes d'essais, d'étalonnage, de certification et d'enregistrement des systèmes de management de la qualité ISO 9000 et de management environnemental ISO 14000, ainsi que pour les organismes de certification et de formation des auditeurs.

De tous ces programmes, c'est celui de l'accréditation des laboratoires qui est le plus important, avec un total de 214 installations accréditées; et rappelons que c'est au partenariat qu'il le doit.

Au cours de l'année écoulée, le CCN a, par exemple, conclu une entente avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) pour mettre sur pied un programme d'accréditation des laboratoires chargés d'évaluer l'efficacité des produits de sécurité des technologies de l'information. Ce programme est censé

permettre aux utilisateurs canadiens de ces produits une plus grande tranquillité d'esprit, tout en faisant accepter davantage ces derniers sur les marchés mondiaux (voir page 12, « Des produits de sécurité informatique inspirant confiance »).

Le CCN a également lancé, avec la collaboration de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, un programme d'accréditation dans le domaine des bonnes pratiques de laboratoire (BPL), programme au sein duquel il agit en tant qu'agence de vérification du respect des BPL. Ce dernier s'appuie sur les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les installations canadiennes de recherche devraient en tirer parti pour commercialiser leurs services partout dans le monde. Son lancement a suscité un vif intérêt, et le premier certificat de reconnaissance devrait être délivré au début de l'année 1999-2000.

Le CCN a continué à appuyer dans ses programmes d'accréditation la mise en œuvre au Canada des normes de la série ISO 9000 sur les systèmes de management de la qualité (SMQ) et de celles, plus récentes, sur les systèmes de management environnemental (SME) ISO 14000.

Au cours de l'année 1998-1999, le CCN a commencé à coopérer avec Santé Canada pour faire entrer dans son programme d'accréditation des registraires les fabricants d'appareils médicaux désireux de se conformer aux nouveaux règlements fédéraux. En vertu de ces règlements, certains appareils médicaux devront être fabriqués selon un système qualité conforme aux nouvelles normes internationales sectorielles fondées sur la famille de normes ISO 9000. Le programme permet-

1 0

« À la fin de l'année 1998-1999, le CCN avait accrédité quelque 255 organismes pour aider les entreprises canadiennes à prouver la conformité aux normes de leurs produits, services et systèmes – processus appelé "évaluation de la conformité" .»

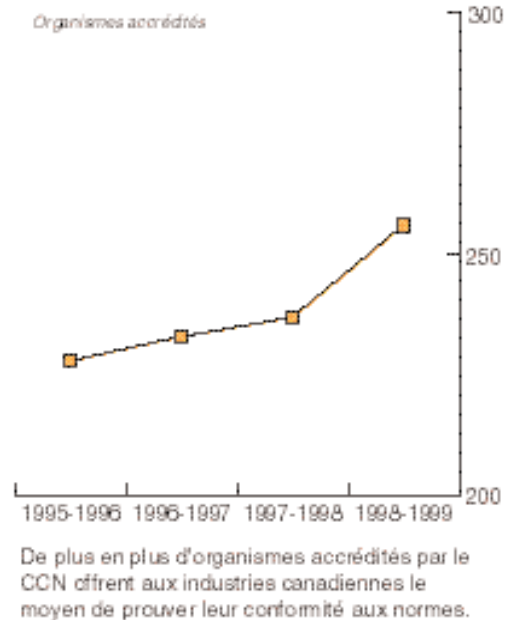
tra aux registraires accrédités de reconnaître les fabricants qui respectent ces exigences. De leur côté, les fabricants enregistrés pourront tirer les bénéfices de l'accord de reconnaissance mutuelle négocié récemment entre le Canada et l'Union européenne, accord qui leur facilitera l'accès de cet important marché d'exportation.

Parmi les autres faits marquants de l'année, signalons que :

- le CCN a accrédité quatre organismes d'enregistrement ISO 14000, portant ainsi à cinq le nombre total d'organismes accrédités;
- le CCN a accordé la première accréditation à un organisme de formation des auditeurs de systèmes de management de la qualité;
- le CCN a commencé à adapter son programme d'accréditation des registraires de SMQ pour répondre aux besoins de l'industrie des télécommunications (TL 9000);
- le CCN a commencé les travaux portant sur la reconnaissance des registraires de SME désireux de fournir des services d'enregistrement dans le domaine de l'aménagement forestier durable;
- le CCN a continué à jouer un rôle de leader au sein de l'International Accreditation Forum (IAF) et de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), deux coalitions internationales d'organismes d'accréditation œuvrant dans le sens de la reconnaissance internationale des enregistrements ISO 9000.

Le nombre d'organismes de certification des produits s'est considérablement accru au cours de l'année. Cinq nouveaux organismes de certification se sont, en effet, joints à eux, ce qui porte leur nombre à 19. Ce programme est un moyen sûr et efficace pour les organismes de réglementation de réaliser leurs objectifs en matière de politique d'intérêt public, tout en permettant aux fabricants de fournir à travers l'accréditation une preuve réelle de leur conformité aux règlements du Canada et d'ailleurs.

Une ressource qui croît en nombre



Le CCN a entrepris plusieurs projets visant à rendre plus efficace et moins coûteux le processus d'accréditation. Un grand nombre de laboratoires d'essais se servent à présent, par exemple, des forums de son site Web pour échanger les renseignements nécessaires à l'obtention et au maintien de l'accréditation.

Grâce aux efforts soutenus de collaboration du CCN et de ses partenaires d'accréditation étrangers, les registraires ISO 9000 qui possèdent plus d'une accréditation réalisent une économie de temps et d'argent en faisant l'objet d'activités d'audit conjointes. En outre, le CCN et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) en sont à la mise au point d'une méthode permettant aux laboratoires d'acquiescer à la fois l'accréditation du CCN et la reconnaissance du BNQ dans une même évaluation.

Accréditation, en bref

◆ L'année écoulée

- ✓ En lançant, en collaboration avec le Centre de la sécurité des télécommunications un programme d'accréditation, le CCN aide les entreprises de sécurité des technologies de l'information à commercialiser leurs produits partout dans le monde.
- ✓ En association avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, le CCN lance un programme de vérification du respect des bonnes pratiques de laboratoire.
- ✓ Le CCN entreprend la mise sur pied de programmes d'accréditation à l'intention des organismes désireux d'offrir des services d'enregistrement ISO 9000 dans les secteurs des appareils médicaux et des télécommunications, et à l'intention des registraires ISO 14000 souhaitant être reconnus dans le domaine de l'aménagement forestier durable.
- ✓ Le CCN et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) signent une entente grâce à laquelle les laboratoires pourront se soumettre à une seule évaluation pour répondre aux conditions relatives à la reconnaissance du BNQ et à l'accréditation du CCN.
- ✓ Dans le cadre du programme d'accréditation des prestataires de cours de formation à l'intention des auditeurs de systèmes de management de la qualité, le CCN accrédite son premier organisme, la société Accademia Qualitas.
- ✓ Le CCN décide de réaliser des audits en collaboration avec certains organismes équivalents étrangers, de façon à ce que les registraires ISO 9000 puissent réaliser une économie de temps et d'argent au cours du processus de maintien de leur accréditation.

◆ En première ligne

Des produits de sécurité informatique inspirant confiance

La signature d'une nouvelle entente devrait contribuer à développer la confiance dans la capacité des produits de sécurité des technologies de l'information (STI) à prévenir la perte, l'altération et la divulgation des données de nature délicate.

Conclue entre le CCN et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), organisme fédéral qui propose au gouvernement du Canada un moyen d'assurer la sécurité des technologies de l'information, cette entente prévoit l'établissement d'un programme d'accréditation visant à reconnaître la compétence des laboratoires chargés de vérifier la conformité de tels produits aux normes de STI.

Le CCN accréditera les laboratoires, tandis que le CST certifiera les produits en fonction des résultats des tests réalisés conformément aux Critères communs. Ces derniers se présentent sous forme de norme internationale reconnue de STI, mise au point par le CST et ses partenaires des États-Unis, du Royaume-Uni, d'Allemagne, de France et des Pays-Bas. Le programme d'accréditation sera également conçu en fonction d'autres types d'essais faisant appel à diverses normes de STI.

La certification permettra de mieux garantir une bonne protection des données de nature délicate et d'assurer à l'industrie canadienne des TI des débouchés sur les marchés mondiaux.

« *Le CCN a entrepris plusieurs projets visant à rendre plus efficace et moins coûteux le processus d'accréditation.* »

Services d'information

Mettre le Web à contribution

Si les entreprises canadiennes veulent réussir sur les marchés mondiaux, il leur faut avant tout connaître les règles du jeu, des règles qui ont tendance à s'exprimer de plus en plus clairement dans les normes volontaires et les règlements techniques qui s'appliquent à tout, aussi bien à la performance des produits qu'au système qualité sur lequel s'appuient les entreprises dans leur conception et leur fabrication. Le Conseil canadien des normes (CCN) s'est engagé à répondre aux besoins d'information des sociétés canadiennes dans ce domaine.

Au cours de l'année écoulée, le personnel des services d'information du CCN s'est attelé à la recherche d'un usage efficace du Web. Il a, dans ce sens, entièrement repensé le site Web, du nom de CCN.CA (<http://www.ccn.ca>), en lui attribuant une capacité de commerce électronique permettant au CCN d'y introduire des produits et des services d'information que les clients peuvent acheter à partir du Web.

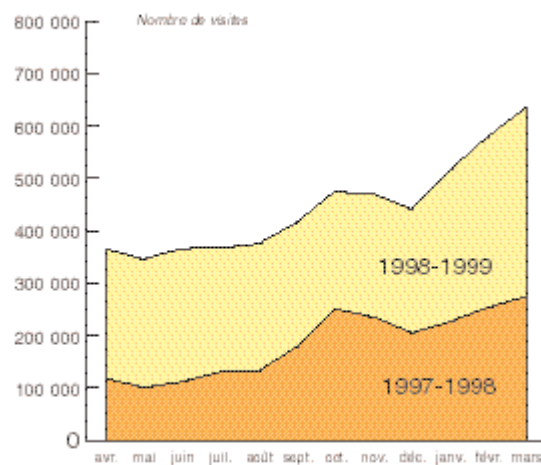
Le CCN.CA réunit sur un seul site diverses ressources en matière de normes, dont des bases de données « consultables » contenant des renseignements issus de partout dans le monde sur les normes canadiennes, étrangères et internationales, ainsi que sur les modifications prévues aux règlements. Le site a reçu, au cours de l'année écoulée, 3,1 millions de demandes d'accès, destinées pour la plupart aux forums utilisés par les membres des comités d'élaboration de normes.

C'est une année qui a en outre connu le lancement d'un produit nouveau important logé dans le Web et destiné aux exportateurs. Le CCN a en effet, au cours de l'année 1998-1999, placé dans le Web le Point d'information de l'OMC/ALENA en créant *Export Alert!*, service automatique d'avis électronique avertissant les

abonnés des changements proposés par les gouvernements étrangers aux exigences techniques (voir page 15, « Une primeur canadienne – entreprises averties à l'avance des modifications aux règlements sur les produits »). On croit que le Point d'information du Canada est le premier au monde de son espèce à utiliser le Web de cette manière – et il est, de fait, connu partout dans le monde en raison de la qualité de son service. Au cours de l'année écoulée, le personnel attaché au Point d'information a reçu un certain nombre de demandes de formation de la part des pays en développement, et participé à des séances de formation dispensées au Guatemala et à Genève.

Le CCN s'est également servi du Web pour rendre plus accessible son service d'information et de recherche, un service qui offre aux Canadiens l'aide des agents d'information de l'un des centres de docu-

Un site à visiter



Le site Web du CCN représente pour les Canadiens un accès électronique à l'information sur les normes. Le nombre de visites du site a augmenté progressivement au cours de l'année 1998-1999.

« Le CCN.CA réunit sur un seul site diverses ressources en matière de normes, dont des bases de données "consultables" contenant des renseignements issus de partout dans le monde sur les normes canadiennes, étrangères et internationales, ainsi que sur les modifications prévues aux règlements. »

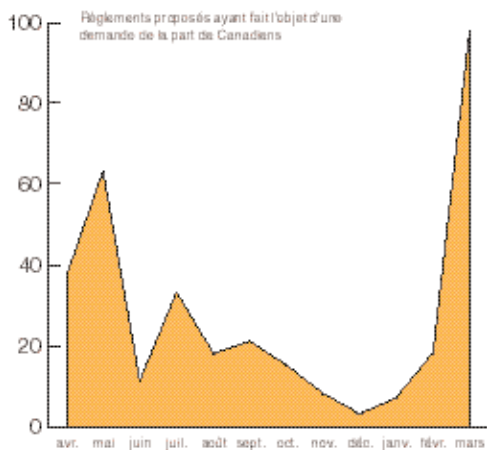
mentation technique sur les normes les plus complets du monde. Au cours de l'année à l'étude, près de 18 pour cent des demandes sont parvenues par Internet à ces agents, alors qu'il y a deux ans, ces derniers n'en avaient pratiquement pas reçu. Les demandes les plus fréquentes touchent la série ISO 9000 de normes de systèmes de management de la qualité, les organismes de certification et d'essais accrédités par le CCN, les normes des technologies de l'information et les projets de norme.

Les Canadiens peuvent, en outre, acheter les normes par l'intermédiaire du Web. L'année financière 1998-1999 a été la première année complète de sous-traitance du contrat de cinq ans conclu avec IHS Canada et en vertu duquel le Centre canadien d'information globale gère le service de vente des normes du CCN. Ce centre est un guichet unique où l'on peut se procurer des normes, des spécifications et autres publications techniques et qui propose divers moyens pratiques de commander des normes, dont un service Internet de commande en ligne.

Le CCN a aussi continué à gérer son programme de communication avec l'extérieur en publiant entre autres *CONSENSUS*, la revue canadienne d'actualités de normalisation. L'un des numéros spéciaux publiés au cours de l'année traitait du succès impressionnant du programme d'accréditation des laboratoires du CCN. Ce numéro a été distribué par l'entremise des laboratoires accrédités par le CCN, des évaluateurs ainsi qu'au cours d'activités spéciales. On peut, bien sûr, consulter dans le Web tous les numéros de *CONSENSUS*.

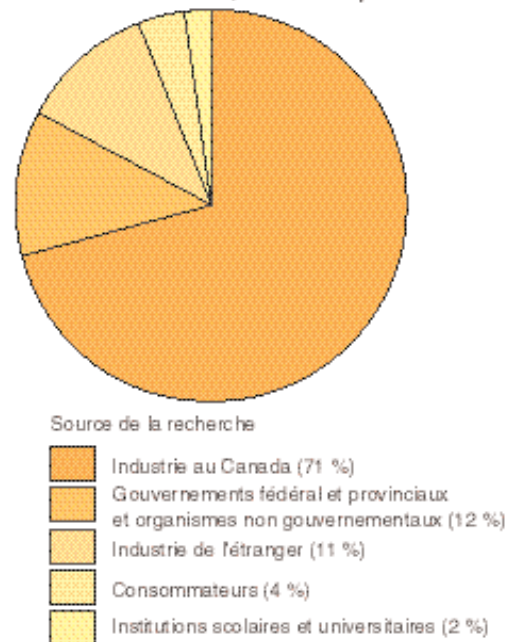
1 4

Demands de l'OMC/ALENA



Le Point d'information de l'OMC/ALENA offre aux Canadiens l'accès aux projets de mesures réglementaires du Canada et des marchés étrangers. Le lancement d'*Export Alert!* a vu croître considérablement le nombre de demandes à la fin de l'année.

De l'information, s'il vous plaît



Près des trois quarts des demandes d'information et de recherche reçues par le CCN au cours de l'année 1998-1999 venaient de l'industrie canadienne. Bien que peu nombreuses, les demandes issues de l'industrie de l'étranger se sont accrues progressivement.

« Les demandes les plus fréquentes touchent la série ISO 9000 de normes de systèmes de management de la qualité, les organismes de certification et d'essais accrédités par le CCN, les normes des technologies de l'information et les projets de norme. »

Services d'information, en bref

◆ L'année écoulée

- ✓ Le CCN lance *Export Alerte!*, service unique d'avis électronique destiné aux exportateurs.
- ✓ Le site Web du CCN est repensé de façon à être plus facile à utiliser et reçoit 3,1 millions de demandes d'accès.
- ✓ Le Centre canadien d'information globale IHS Canada devient, au nom du CCN, le distributeur exclusif de normes ISO et CEI.
- ✓ Le service d'information et de recherche enregistre 7 388 demandes.
- ✓ Le CCN affiche 21 de ses politiques dans le Web pour en faciliter l'accès.
- ✓ Un numéro spécial de *CONSENSUS* fait connaître le nouveau concept de domaine de spécialité de programme du Programme d'accréditation des laboratoires – Canada (PALCAN).
- ✓ Une étude de marché révèle que la rapidité de présentation, les capacités apportées par le Web, les services d'avis électronique et les renseignements stratégiques sont considérés comme des éléments répondant aux besoins les plus importants des clients.

◆ En première ligne

Une primeur canadienne – entreprises averties à l'avance des modifications aux règlements sur les produits

Grâce à *Export Alerte!* du Conseil canadien des normes, service unique logé dans Internet (<http://www.ccn.ca>), les entreprises canadiennes peuvent à présent être parmi les premiers à connaître les changements apportés aux exigences imposées par les gouvernements.

Service pilote gratuit, *Export Alerte!* prévient automatiquement les entreprises par courrier électronique des changements prévus aux règlements sur les produits et les services par les gouvernements de chacun des 134 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada compris.

Les abonnés choisissent leurs domaines d'intérêt parmi les 41 offerts. Ils peuvent alors être avertis par courrier électronique de tout changement prévu aux règlements techniques, aux régimes d'évaluation de la conformité et aux normes obligatoires. Ce service peut par la même occasion leur permettre d'obtenir le texte intégral des règlements et de formuler des remarques à cet égard à l'intention des représentants des gouvernements.

Export Alerte! est un service qui doit le caractère exceptionnel de sa fiabilité et de son actualité au fait qu'il retransmet les avis officiels que sont tenus de publier les gouvernements dans le cadre de l'OMC et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Ces avis sont émis avant même l'entrée en vigueur des changements et les usagers du service sont libres de donner leur opinion à cet égard.

Les domaines qui reviennent le plus souvent sont, par exemple, les télécommunications, l'agriculture, la technologie agro-alimentaire, les technologies des soins de santé, l'environnement et la protection de la santé, la construction et les matériaux de construction, et les véhicules routiers.

Rapport sur le Plan stratégique

« Voués à l'excellence et au but que s'est fixé le Canada d'améliorer la compétitivité et le mieux-être social, nous assurerons le leadership en matière de normalisation nationale et internationale par des relations efficaces, notre action stratégique et la prestation d'un service de qualité. »

Durant l'année écoulée, le Conseil canadien des normes (CCN) a entrepris d'élaborer un plan triennal ambitieux permettant à l'organisme et au Système national de normes d'être en mesure de relever les défis du nouveau millénaire. Ce Plan stratégique de 1998 à 2001 du CCN s'appuie sur la déclaration d'intention ci-dessus qui affirme les principes directeurs de l'organisme.

Le travail réalisé au cours de l'année a permis de bien avancer ce projet, en particulier pour ce qui est des points importants d'intervention du plan, dont l'élaboration d'une stratégie canadienne de normalisation (SCN) (voir détails page 6). Certains de ces points ont été reportés à plus tard lorsqu'on s'est aperçu qu'on pourrait mieux les aborder en examinant les éléments de la SCN elle-même. Il s'agit avant tout des domaines de la communication, de la participation stratégique et de la gestion du savoir. Le CCN a l'intention de réexaminer à la fois son plan stratégique et la répartition de ses ressources en fonction de la nouvelle SCN.

Plusieurs autres points ont été reportés à plus tard pour permettre au CCN de soumettre à Industrie Canada une demande de financement dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes. Grâce au supplément de ressources acquis dans le cadre de ce programme, certaines mesures prévues pourront gagner en efficacité.

Le rapport d'étape qui suit présente les éléments spécifiques d'orientation stratégique et d'intervention du plan d'action contenu dans le Plan stratégique de 1998 à 2001.

Voués à l'excellence

- ❖ Concevoir et établir des indices d'excellence et se fixer des objectifs d'ici à juin 1998.

Le CCN a établi pour ses principaux domaines d'activité six indicateurs pour évaluer le rendement dans les secteurs suivants : relations avec la clientèle, ressources humaines, objectifs financiers, efficacité du rapport avec les médias et participation aux activités internationales. Il préparera tous les semestres un rapport à ce sujet.

Assurer le leadership en matière de normalisation

- ❖ Déterminer les relations actuelles avec les autres parties, les classer par ordre de priorité et les améliorer, et établir des ententes communes sur les attentes mutuelles et leurs résultats, et ce, d'ici à juin 2000.

Le CCN se penchera sur la question au cours de l'année 1999-2000 dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation.

- ❖ Élaborer, communiquer et mettre en place d'ici à juin 1999 une stratégie nationale de normalisation.

En août 1998, le CCN a formé un conseil consultatif des intéressés qu'il a chargé d'élaborer une stratégie canadienne de normalisation servant de plan directeur aux activités du Système national de normes. Le but de cette stratégie est d'aider les divers paliers de gouvernement, l'industrie et les consommateurs du Canada à prendre les mesures et à choisir les priorités susceptibles d'améliorer la compétitivité et de favoriser le bien-être social et économique des Canadiens au sein de l'économie mondiale. Figurent parmi les intéressés, les représentants des gouvernements, des organismes non gouvernementaux, du milieu de la normalisation et de l'industrie. Le projet de stratégie devrait être achevé avant la fin de l'année 1999 (voir

page 6, « Stratégie nationale née d'un partenariat de normalisation »).

❖ **Encourager la collaboration dans le domaine de la normalisation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.**

Il faut, au Canada, que les divers paliers de gouvernement travaillent ensemble au règlement des questions de normalisation, si l'on veut qu'il soit possible de bien traiter les dossiers économiques et réglementaires. Le Conseil canadien des normes fournit le cadre d'une telle collaboration par l'intermédiaire de son Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et de son Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN). Ces comités prépareront, au cours de l'année 1999-2000, un plan de travail précisant le moyen de développer la collaboration dans ce domaine.

❖ **Élaborer et mettre en place une stratégie de rechange pour le financement des activités internationales et encourager une participation accrue de l'industrie d'ici à décembre 1998.**

Avec la mondialisation de l'économie, on a assisté à une augmentation considérable du volume des activités régionales et internationales de normalisation. Cette situation a eu pour effet de miner les ressources du Canada consacrées à la normalisation, obligeant ainsi le CCN à réexaminer le moyen de financer les travaux de normalisation. Les fonds que lui a consentis Industrie Canada dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes lui permettront, au cours de l'année 1999-2000, de s'occuper de ce problème.

❖ **Établir, d'ici à janvier 1999, une stratégie révisée relative aux forums internationaux et régionaux ainsi qu'aux accords de reconnaissance mutuelle (ARM).**

Le CCN travaille en association avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans le but de réduire les obstacles commerciaux issus de l'existence à l'étranger de normes et de systèmes divergents d'évaluation de la conformité (pour en savoir plus, voir page 5). Notons, parmi les activités d'importance, la participation aux travaux régionaux de normalisation et la négociation d'ARM. Le CCN a l'intention d'élaborer une stratégie visant à garantir la correspondance de telles activités aux besoins des Canadiens, stratégie qu'il mettra au point en ayant recours au

financement accordé par Industrie Canada dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes. L'achèvement de ce projet est actuellement prévu en décembre 1999.

Relations efficaces

❖ **Déterminer, d'ici à décembre 1998, les besoins et les niveaux de participation des organismes non gouvernementaux, de l'industrie et du gouvernement, et élaborer et mettre en œuvre un plan d'action conçu pour répondre à ces besoins et à ces niveaux d'ici à juin 1999.**

Le Conseil canadien des normes veille à ce qu'on tienne compte dans les activités d'élaboration de normes internationales des préoccupations de tous les intéressés du Canada. En effet, cette question de participation est l'un des thèmes principaux du projet de Stratégie canadienne de normalisation, dont tiendra compte la version finale de l'an 2000.

❖ **Évaluer, d'ici à septembre 1998, le taux actuel de satisfaction des bénévoles et se fixer des objectifs annuels d'amélioration.**

Au début de l'année écoulée, le CCN a terminé sa recherche sur les besoins des Canadiens qui travaillent à l'élaboration des normes internationales (pour détails voir page 4, « Infrastructure de normalisation »). Cette recherche se poursuivra en 1999 grâce à l'aide financière reçue dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada, recherche à laquelle s'ajoutera celle sur les mécanismes de soutien nécessaires. Elle portera en particulier sur un plan de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles, qui comprendra des moyens d'évaluer leur satisfaction et de solutionner les problèmes.

❖ **Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action donnant suite au sondage des employés.**

Le CCN procède chaque année à un sondage de ses employés pour en évaluer la satisfaction, ce qui lui permet de régler les problèmes les concernant. Pour ce faire, il a, au cours de l'année à l'étude, mis sur pied un groupe de travail des employés qui a formulé des recommandations, dont un bon nombre étaient mises en œuvre dès la fin de l'année sous la direction du Comité des relations entre les employés.

- ❖ **Atteindre, d'ici à 2001, un taux de 3,25 de satisfaction des employés en se fixant chaque année des objectifs provisoires.**

Le CCN évalue la satisfaction des employés en s'appuyant sur une échelle de cinq points. L'organisme a tenté d'améliorer ce taux à partir des données de ce genre de sondage annuel (voir point précédent). Un sondage réalisé en 1998 révèle un taux de satisfaction de 2,44.

Action stratégique

- ❖ **Élaborer un processus d'examen du fonctionnement des activités et de la mise à jour annuelle du Plan stratégique, et ce, d'ici à décembre 1998.**

Le CCN a formé un groupe de travail d'employés et de membres du Conseil, qu'il a chargé de surveiller le processus d'examen du Plan stratégique. La première mise à jour a été réalisée en 1998 (pour en savoir plus sur les résultats obtenus, voir point suivant).

Dorénavant, on procédera chaque année à la révision de ce plan, ou même plus souvent au besoin.

1 8

- ❖ **Déterminer et attribuer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan stratégique.**

La première révision du Plan stratégique (voir point précédent) touchait les coûts associés aux éléments du plan et concluait qu'on ne disposait pas des ressources nécessaires pour atteindre tous les objectifs. Le CCN a donc fait une demande de financement dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada, un financement qui lui permettra de mettre en œuvre certains points. Il classe par ordre de priorité les questions qui restent à régler et examine systématiquement les besoins en matière de ressources.

- ❖ **Améliorer, d'ici à juin 1999, la capacité à déterminer les questions et les défis clés et à s'y attaquer d'une manière stratégique et proactive.**

Le rôle des normes étant de plus en plus important dans le commerce et la technologie, il se fait de plus en plus pressant de saisir les questions de normalisation qui se présentent pour comprendre leurs répercussions sur l'économie canadienne. Le CCN s'est engagé à mieux recueillir et à mieux analyser les renseignements de nature stratégique. Au cours de l'année écoulée, le

personnel des politiques du CCN a entamé la mise en œuvre d'un prototype de système d'information interne à petite échelle, logé dans le Web. On prévoit de poursuivre ce projet en en faisant le sujet de discussion à adopter dans le cadre de la Stratégie canadienne de normalisation.

- ❖ **Poursuivre la mise en œuvre du Service canadien d'information sur les normes (SCIN) pour rendre ce dernier entièrement opérationnel d'ici à mars 2000.**

Le Web permet d'améliorer de façon révolutionnaire l'élaboration et la diffusion des normes. L'année à l'étude a été la première année complète de fonctionnement du Service canadien d'information sur les normes, connu aujourd'hui sous le nom de CCN.CA. Les spécifications premières de ce site ont été mises en œuvre et l'on apporte constamment des améliorations à ce site. (Pour en savoir plus à ce sujet, voir « Services d'information », page 13.)

- ❖ **Déterminer, d'ici à décembre 1998, les bons nombres et niveaux de participation aux comités stratégiques.**

Le nombre de projets et de comités d'élaboration de normes auxquels peut participer le Canada s'est considérablement accru. Il est plus difficile que jamais de trouver le meilleur moyen stratégique de choisir ces comités et d'en faire partie. La Stratégie canadienne de normalisation, dont l'achèvement est prévu avant la fin de l'année 1999, doit traiter en détail des possibilités de coordination, de communication et de choix stratégique de participation. Ce document sera à cet égard pour le CCN un précieux guide.

- ❖ **Élaborer et mettre en place, d'ici à mars 1999, un plan de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles.**

Le CCN coordonne les travaux de près de 3 000 personnes qui participent à l'élaboration des normes internationales et de 250 autres qui contribuent au fonctionnement des programmes d'accréditation. Un sondage visant à évaluer la satisfaction et l'évaluation des besoins de ces personnes a été réalisé en mai 1998. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 1999-2000 dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes, financé par Industrie Canada. Les

résultats serviront de base au plan de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles.

- ❖ **Prévoir et mettre en place dès avril 1999 un système de cueillette, d'analyse et de diffusion de l'information stratégique.**

Bien que, compte tenu de ressources limitées, on ait reporté à plus tard la réalisation de ce projet, la Stratégie canadienne de normalisation doit comprendre des recommandations détaillées sur le partage de l'information et les mécanismes de gestion du savoir.

- ❖ **Évaluer et améliorer d'ici à juin 1998 l'efficacité de tous les comités consultatifs du Conseil.**

Le CCN procède à la restructuration de ses comités consultatifs pour améliorer la qualité des conseils en matière de politiques qui lui sont prodigués. Au cours de l'année 1998, il a mis sur pied un groupe de travail responsable de la mise au point de la nouvelle structure des comités, en révisant les mandats normalisés et en établissant de nouvelles matrices de composition. Au début de l'année 1999-2000, un comité de nomination s'unira aux intéressés du CCN pour assurer une représentation efficace au sein de ces comités. (Pour en savoir plus à ce sujet, voir « Infrastructure de normalisation », page 4.)

- ❖ **Placer le CCN en position de chef de file de la normalisation au Canada, et ce, d'ici à juin 1999.**

Le CCN dirige l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation qui devrait être lancée au cours du premier semestre de l'an 2000. Il a également, au cours de l'année à l'étude, préparé un plan global de marketing qui contribuera à rehausser au cours de l'année 1999-2000 l'image qu'il projette. Il dirigera en outre durant la même année un projet de marketing du Système national de normes, et ce, en utilisant les fonds attribués par Industrie Canada dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes.

Service de qualité

- ❖ **Atteindre, d'ici à 2001, un taux de 3,25 de satisfaction de la clientèle en se fixant chaque année des objectifs provisoires.**

Le CCN a récemment entamé l'élaboration d'un programme annuel d'évaluation de la satisfaction de la clientèle. Le taux de satisfaction est évalué sur une échelle de 1 à 5. Il s'agit d'améliorer le taux général de satisfaction en fonction des commentaires émis par les clients, pour le faire passer de 2,67 à 3,25, objectif faisant partie du programme d'indicateur de performance du CCN (voir page 16, « Voués à l'excellence »).

- ❖ **Se faire enregistrer/reconnaître selon ISO 9001 d'ici à juin 1999 et selon ISO 14001 d'ici à juin 2000.**

Le programme de management de la qualité du CCN continue à contribuer à l'amélioration constante de l'organisme. Cependant, la mise en œuvre d'ISO 9001 et d'ISO 14001 et l'enregistrement officiel selon ces normes ont été momentanément suspendus en attendant la réalisation de l'ensemble des éléments du Plan stratégique.

- ❖ **Cerner, d'ici à juin 1998, les « meilleurs organismes du monde » comme exemples à suivre et mettre en place d'ici à décembre 1998 un système d'évaluation de la performance.**

Le programme comme tel d'analyse comparative exigeant un énorme investissement, le CCN a décidé en cours d'année de le réexaminer. Il a l'intention de mettre en œuvre une méthode à plus petite échelle utilisant, dès le milieu de 1999, les données comparatives dont il dispose.

Structure et régie de la société

Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie.

Le Conseil

L'instance dirigeante de cet organisme, appelée Conseil, comprend une présidente, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) du Conseil, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) du Conseil, et neuf du secteur privé, dont les organismes non gouvernementaux. Le CCPT et le CCOEN ont été créés conformément aux dispositions de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le Conseil a formé d'autres comités consultatifs pour pouvoir traiter de questions liées à l'élaboration des normes, à la certification et aux essais, de même qu'aux systèmes de gestion de la qualité et de management environnemental.

20

Membres du Conseil (1998-1999)

La présidente : Linda Lusby Adjointe au doyen des sciences de l'environnement, Université Acadia

Le (la) vice-président(e) : vacant

Les membres :

Alan Downe Président, Comité consultatif des provinces et territoires et directeur général, Secrétariat de la réforme réglementaire, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (membre depuis janv. 1999)

André Fleury Représentant international, Fraternité Internationale des Chaudronniers

Philippe Fontaine Vice-président, Comité consultatif des provinces et territoires

Gregg Hook Sous-ministre adjoint, Travaux publics Alberta, Service des approvisionnements, Gestion des biens et de l'approvisionnement (n'est plus membre depuis déc. 1998)

John Kean Président, Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes et conseiller spécial, Association canadienne de normalisation

Hans Konow Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

Hugh Krentz Président, Institut canadien de la construction en acier

Lise Lachapelle Présidente et chef de la direction, Association canadienne des pâtes et papiers

Phil Saunders Vice-président des relations commerciales, Corporation Nortel Networks

Marcia Schaefer Présidente, ARIIS Image & Information Systems Inc.

Irene Seiferling Ex-présidente, Association des consommateurs du Canada

Heather Shannon Vice-présidente, McLean Budden Limited

Andrei Sulzenko Sous-ministre adjoint, Politique industrielle et scientifique, Industrie Canada

Stephen Van Houten Vice-président exécutif et chef de la direction, Toronto Real Estate Board

La secrétaire générale : Sandra Watson

Le personnel

Les stratégies et les politiques élaborées par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif d'environ 70 employés installés à Ottawa dans les bureaux de l'organisme. Le CCN est réparti en directions et en divisions, dont le personnel assume des responsabilités particulières en matière de programme, tel qu'illustré dans l'organigramme ci-dessous.

Le personnel de direction :

Michael McSweeney Directeur général
(jusqu'à octobre 1998)

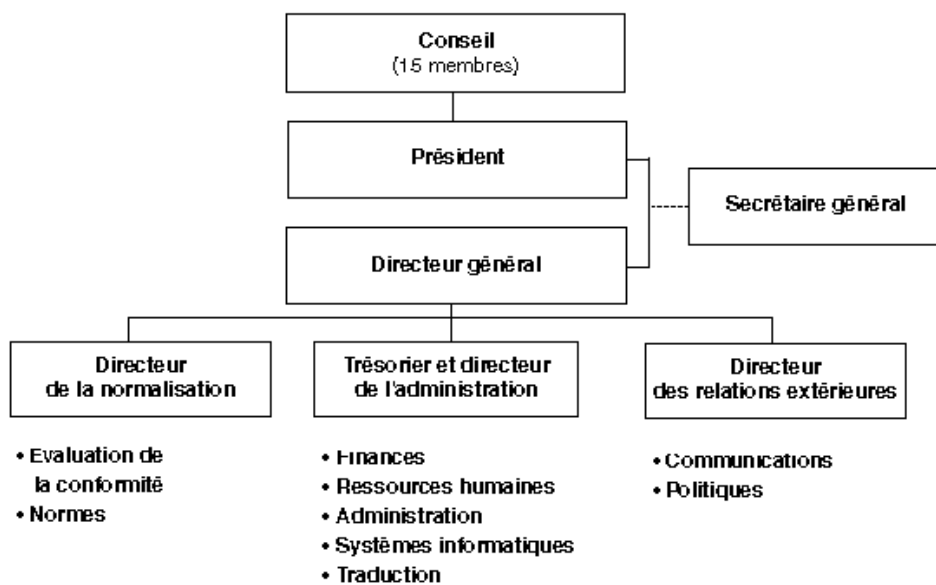
Larry Moore Directeur des relations extérieures
(jusqu'à janvier 1999)

Rick Parsons Trésorier et directeur de l'administration

Jack Perrow Directeur de la normalisation

Don Wilson Directeur adjoint à la normalisation

Conseil canadien des normes



Énoncé de régie de la société

Le Conseil canadien des normes a formé un Comité de régie de la société, composé de cinq membres du Conseil, pour examiner les questions de régie de l'organisme et faire à ce sujet des recommandations au Conseil. Ce Comité a pour mandat :

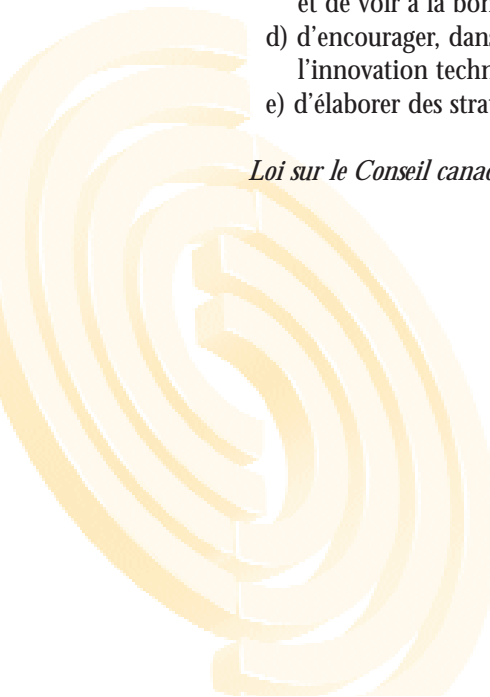
- de fixer les objectifs du directeur général;
- d'examiner et d'évaluer le rendement de ce dernier;
- de définir les responsabilités de la présidente et du directeur général;
- d'élaborer un code d'éthique et d'en surveiller l'application;
- d'examiner la structure et le mandat des comités du Conseil;
- d'examiner en fonction des critères établis le rendement du Conseil, de ses membres et de ses comités;
- d'examiner les méthodes et les processus selon lesquels le Conseil assume fonctions et responsabilités;
- de recevoir et prendre en considération les préoccupations importantes de chaque membre du Conseil;
- de veiller à ce que soit inclus dans le rapport annuel du Conseil un énoncé valable de régie de la société;
- de recommander les modifications à apporter aux règlements du Conseil.

Notre mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative et, notamment :

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Loi sur le Conseil canadien des normes (1996, ch. 24)



Rapport sur la responsabilité

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

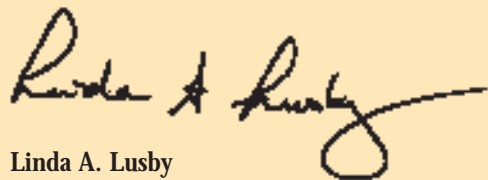
Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

La présidente du Conseil canadien des normes,



Linda A. Lusby

le 7 mai 1999

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 1999 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des crédits parlementaires pour financer les immobilisations amortissables et du changement apporté à la comptabilisation des cotisations d'accréditation annuelles expliqués à la note 3 aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour le vérificateur général du Canada,



Richard Flageole, FCA,
vérificateur général adjoint
Ottawa, Canada
le 7 mai 1999


Bilan

| | au 31 mars | |
|---|---------------------|------------------------------------|
| | <u>1999</u> | <u>1998</u> (redressé - note 3) |
| ACTIF | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 569 941 \$ | 759 653 \$ |
| Débiteurs : | | |
| Ministères et organismes du gouvernement fédéral | 573 597 | 597 514 |
| Autres | 1 276 385 | 1 308 359 |
| Crédit parlementaire à recevoir | 54 000 | 156 000 |
| Stock de normes internationales | — | 54 500 |
| Frais payés d'avance | <u>359 567</u> | <u>273 388</u> |
| | <u>2 833 490</u> | <u>3 149 414</u> |
| Immobilisations (note 4) | <u>828 756</u> | <u>952 384</u> |
| | <u>3 662 246 \$</u> | <u>4 101 798 \$</u> |
| PASSIF | | |
| À court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 649 543 \$ | 916 095 \$ |
| Droits des employés à payer | 96 340 | 249 992 |
| Cotisations d'accréditation reportées | <u>467 596</u> | <u>320 575</u> |
| | <u>1 213 479</u> | <u>1 486 662</u> |
| À long terme | | |
| Produits reportés liés aux immobilisations (note 5) | 529 026 | 549 420 |
| Financement public reporté (note 6) | <u>299 730</u> | <u>402 964</u> |
| | <u>2 042 235</u> | <u>2 439 046</u> |
| AVOIR DU CANADA | | |
| Avoir du Canada | <u>1 620 011</u> | <u>1 662 752</u> |
| | <u>3 662 246 \$</u> | <u>4 101 798 \$</u> |

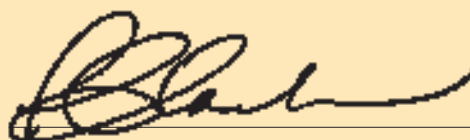
Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante

Approuvé par le Conseil :

La présidente,



Le directeur général,



État des résultats et de l'avoir du Canada

| | pour l'exercice terminé le 31 mars | |
|---|------------------------------------|---------------------|
| | <u>1999</u> | <u>1998</u> |
| | | (redressé - note 3) |
| PRODUITS | | |
| Redevances provenant de la vente de normes (note 8) | 533 060 \$ | — \$ |
| Vente de normes (note 8) | — | 1 808 928 |
| Cotisations d'accréditation | 2 337 497 | 2 031 315 |
| Financement du Programme des initiatives en matière de normes | 635 902 | 866 391 |
| Point d'information de l'OMC/ALENA | 296 864 | 274 692 |
| Autres | <u>107 319</u> | <u>102 401</u> |
| | <u>3 910 642</u> | <u>5 083 727</u> |
| CHARGES | | |
| Traitements et indemnités | 3 949 943 | 3 825 546 |
| Cotisations versées à titre de membre à des organismes internationaux | 1 203 341 | 1 039 118 |
| Services professionnels et spéciaux | 954 148 | 1 216 919 |
| Déplacements | 839 781 | 1 172 502 |
| Locaux | 764 491 | 753 323 |
| Amortissement des immobilisations | 360 460 | 266 629 |
| Publications et impression | 313 284 | 408 392 |
| Télécommunications et affranchissement | 243 873 | 274 054 |
| Relations publiques | 83 711 | 80 199 |
| Fournitures de bureau | 80 466 | 109 773 |
| Réunions | 74 962 | 68 777 |
| Location de matériel de bureau | 50 675 | 62 088 |
| Coût direct des normes vendues (note 8) | — | 863 448 |
| Autres | <u>141 482</u> | <u>148 382</u> |
| | <u>9 060 617</u> | <u>10 289 150</u> |
| Perte nette avant le financement public | <u>(5 149 975)</u> | <u>(5 205 423)</u> |
| Financement public | | |
| Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation | 4 938 161 | 4 957 547 |
| Amortissement du financement public reporté | <u>169 073</u> | <u>159 878</u> |
| | <u>5 107 234</u> | <u>5 117 425</u> |
| Perte nette | <u>(42 741)</u> | <u>(87 998)</u> |
| Avoir du Canada au début de l'exercice | | |
| Tel que déjà établi | 2 386 291 | 2 376 092 |
| Modifications de conventions comptables (note 3) | <u>(723 539)</u> | <u>(625 342)</u> |
| Tel que redressé | <u>1 662 752</u> | <u>1 750 750</u> |
| Avoir du Canada à la fin de l'exercice | <u>1 620 011 \$</u> | <u>1 662 752 \$</u> |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante

Assurer le leadership en matière de normalisation

État des flux de trésorerie

| | pour l'exercice terminé le 31 mars | |
|--|------------------------------------|---------------------|
| | <u>1999</u> | <u>1998</u> |
| | | (redressé - note 3) |
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette | (42 741) \$ | (87 998) \$ |
| Régularisation pour des éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 360 460 | 266 629 |
| Amortissement des produits reportés | | |
| liés aux immobilisations | (191 387) | (106 751) |
| Amortissement du financement public reporté | (169 073) | (159 878) |
| | <u>(42 741)</u> | <u>(87 998)</u> |
| Variations du passif et de l'actif | | |
| à court terme autres que l'encaisse | (146 971) | 98 933 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | <u>(189 712)</u> | <u>10 935</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Achat d'immobilisations | <u>(236 832)</u> | <u>(451 964)</u> |
| Activités de financement | | |
| Financement pour l'achat d'immobilisations | | |
| Programme des initiatives en matière de normes | 170 993 | 298 511 |
| Crédit parlementaire | 65 839 | 153 453 |
| | <u>236 832</u> | <u>451 964</u> |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | | |
| au cours de l'exercice | (189 712) | 10 935 |
| Encaisse au début de l'exercice | <u>759 653</u> | <u>748 718</u> |
| Encaisse à la fin de l'exercice | <u>569 941</u> \$ | <u>759 653</u> \$ |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante

Notes aux états financiers du 31 mars 1999

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire au Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédi-te les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit au bon déroulement de la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue des renseignements sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2 7

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Stock de normes internationales

Le stock de normes internationales est évalué au plus bas du prix coûtant et la valeur de réalisation nette. Au cours de l'exercice, le stock d'ouverture a été complètement radié et une somme équivalente a été passée en charges au titre de publications et impression.

b) Frais payés d'avance

Les cotisations annuelles versées à l'ISO et à la CEI pour des périodes s'étendant au-delà de l'exercice sont enregistrées en tant que frais payés d'avance.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Mobilier | 5 ans |
| Matériel | 4 ans |
| Améliorations locatives | durée du bail |

d) Droits des employés à payer

Les droits des employés à payer comprennent les traitements, les indemnités de vacances et autres indemnités.

e) Produits

Les produits relatifs aux redevances provenant de la vente de normes, aux cotisations d'accréditation et au financement du Programme des initiatives en matière de normes sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés.

Assurer le leadership en matière de normalisation

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) sont comptabilisés à titre de produits au moment où les charges sont engagées.

f) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit des fonds au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est reportée et amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

g) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés pour service courant. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le régime de retraite.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Crédit parlementaire

Depuis le 1^{er} avril 1998, la portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est comptabilisée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. En 1997-1998, ce montant a été inscrit à l'état des résultats, tandis que dans les exercices antérieurs il était enregistré à titre d'augmentation de l'avoir du Canada. Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement et les états financiers des exercices antérieurs ont été redressés. Ce changement a pour effet de réduire l'avoir du Canada de 299 730 \$ (402 964 \$ en 1998) et d'augmenter d'autant le financement public reporté au bilan, et de réduire de 103 234 \$ (6 425 \$ en 1998) la perte nette de l'exercice.

b) Cotisations d'accréditation annuelles

Les cotisations d'accréditation annuelles sont facturées par anticipation à la date d'anniversaire de l'accréditation initiale. Dans le passé, ces cotisations étaient comptabilisées à titre de produit de l'exercice au cours duquel elles étaient facturées. À compter du 1^{er} avril 1998, les cotisations d'accréditation annuelles sont constatées à titre de produit de l'exercice auquel elles ont trait. Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement et les états financiers des exercices antérieurs ont été redressés. Ce changement a pour effet de réduire l'avoir du Canada de 467 596 \$ (320 575 \$ en 1998) et d'augmenter d'autant les cotisations d'accréditation reportées au bilan, et d'accroître de 147 021 \$ (104 622 \$ en 1998) la perte nette de l'exercice.

4. IMMOBILISATIONS

| | 1999 | | 1998 | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Mobilier | 262 664 \$ | 257 058 \$ | 5 606 \$ | 15 709 \$ |
| Matériel | 2 090 946 | 1 334 155 | 756 791 | 853 442 |
| Améliorations locatives | 160 910 | 94 551 | 66 359 | 83 233 |
| | <u>2 514 520 \$</u> | <u>1 685 764 \$</u> | <u>828 756 \$</u> | <u>952 384 \$</u> |

5. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

En 1997, 1998 et 1999, le Conseil s'est vu accorder divers contrats en vertu du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations pour la prestation de services sur une période estimative de quatre ans. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties. Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

| | 1999 | 1998 |
|---|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 549 420 \$ | 357 660 \$ |
| Plus le montant reçu pour l'acquisition d'immobilisations | 170 993 | 298 511 |
| Moins les montants amortis par constatation au titre de produits | 191 387 | 106 751 |
| Solde à la fin de l'exercice | 529 026 \$ | 549 420 \$ |

6. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

| | 1999 | 1998 |
|--|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice, tel que redressé | 402 964 \$ | 409 389 \$ |
| Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables | 65 839 | 153 453 |
| Moins l'amortissement | 169 073 | 159 878 |
| Solde à la fin de l'exercice | 299 730 \$ | 402 964 \$ |

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables de chacun de ceux-ci sont proches des justes valeurs à cause de leur courte maturité. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

8. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a sous-traité l'exploitation du Service de vente de normes en en confiant la responsabilité à un agent indépendant, pour un contrat renouvelable de cinq ans. L'entente prévoit le versement au Conseil de redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti. Le chiffre correspondant de l'exercice 1998 représente les produits du Conseil tirés de la vente directe des normes.

9. INCERTITUDE RELATIVE AU BOGUE DE L'AN 2000

L'existence du bogue de l'an 2000 tient au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour représenter l'année. Au changement de millénaire, les systèmes sensibles aux dates risquent de confondre 2000 avec 1900 ou une autre date, ce qui entraînerait des erreurs dans le traitement des données ayant trait à l'an 2000. Certains systèmes qui donnent un autre sens aux valeurs de certaines dates de l'année 1999 connaîtront peut-être des problèmes du même ordre. Il se peut que les effets du bogue de l'an 2000 se fassent sentir durant toute la période de transition du passage à l'an 2000. Si rien n'est fait, il est possible que ce problème entraîne des erreurs mineures dans les comptes rendus d'activités et les rapports financiers et aille même jusqu'à causer de graves défaillances de systèmes, entravant ainsi le fonctionnement des organisations. On ne peut avoir la certitude de pouvoir régler totalement tous les aspects du bogue de l'an 2000 touchant l'organisation, y compris ceux liés aux efforts des clients, des fournisseurs et autres tiers.

10. ENGAGEMENT PAR BAIL

Le Conseil a signé un bail pour la location de son espace de bureaux, pour une période de dix ans qui se terminera en mai 2002. Selon l'entente, le loyer annuel minimum futur sera, à l'exclusion des charges d'exploitation et de l'impôt foncier, de 416 008 \$.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été reclassés conformément à la présentation du présent exercice.